



COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 11
présents 8
votants 11

L'an Deux Mil Vingt, le **vendredi 10 juillet à 9h30**,
Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne
PONIATOWSKI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 juillet 2020

Etaient présents (8) : Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT,
Michel BELGIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Alexandre BRAGLIA, Claire NOVI, Jean
RENO, Pascal OFFRE

Absences excusées (3) : Mmes Mounia BANDERIER-ZAHIR, Dominique
DELAIRE, Isabelle ACHARD

Procurations (3) :

Isabelle ACHARD a donné procuration à Claire NOVI
Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Laurent FERRAT
Dominique DELAIRE a donné procuration à Anne PONIATOWSKI

Secrétaire de séance : Madame Claire NOVI

DELIBERATION N°2020-69
OBJET : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE
EN VUE DE L'ÉLECTION AUX SÉNATORIALES

Rapporteur : Anne PONIATOWSKI
Rédacteur : Catherine PULSONE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Electoral et notamment le livre II relatif à l'élection des sénateurs des
départements,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA2015957 relative à la désignation des
délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du
tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collègues
électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-64 du 30 juin 2020 portant indication du nombre
des délégués et suppléants à désigner et élire en vue de l'élection des sénateurs
du 27 septembre 2020,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/07/2020

Application agréée E-Inpacte.com

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que le nombre de délégués titulaires et suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal, à savoir onze conseillers, il convient donc d'élire un délégué titulaire et trois suppléants au scrutin secret majoritaire à deux tours,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le bureau électoral est institué et composé du Maire, des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes, tous présents à l'ouverture du scrutin,

- Mme Anne PONIATOWSKI est seule candidate à la fonction de déléguée titulaire aux élections sénatoriales.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement par le bureau électoral, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Anne PONIATOWSKI : Onze voix (11 voix)

Mme Anne PONIATOWSKI ayant obtenu la majorité absolue est désignée déléguée titulaire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anne PONIATOWSKI



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :
Publication ou notification le :





COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 11
présents 8
votants 11

L'an Deux Mil Vingt, le **vendredi 10 juillet à 9h30**,
Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne PONIATOWSKI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 juillet 2020

Etaient présents (8) : Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT, Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Alexandre BRAGLIA, Claire NOVI, Jean RENO, Pascal OFFRE

Absences excusées (3) : Mmes Mounia BANDERIER-ZAHIR, Dominique DELAIRE, Isabelle ACHARD

Procurations (3) :

Isabelle ACHARD a donné procuration à Claire NOVI
Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Laurent FERRAT
Dominique DELAIRE a donné procuration à Anne PONIATOWSKI

Secrétaire de séance : Madame Claire NOVI

DELIBERATION N°2020-70
OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
EN VUE DE L'ÉLECTION AUX SENATORIALES

Rapporteur : Anne PONIATOWSKI
Rédacteur : Catherine PULSONE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Electoral et notamment le livre II relatif à l'élection des sénateurs des départements,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA2015957 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application : www.legipite.com

93_DE-013-211300116-20200710-0EL2020_70-

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-64 du 30 juin 2020 portant indication du nombre des délégués et suppléants à désigner et élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que le nombre de délégués titulaires et suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal, à savoir onze conseillers, il convient donc d'élire un délégué titulaire et trois suppléants au scrutin secret majoritaire à deux tours,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le bureau électoral est institué et composé du Maire, des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes, tous présents à l'ouverture du scrutin,

Madame le Maire présente la liste des candidats délégués suppléants :

- M. Laurent FERRAT
- M. Michel BELGUIRAL
- M. Jean-Benoît HUGUES

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement par le bureau électoral, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenus :

- M. Laurent FERRAT : Onze voix (11 voix)
- M. Michel BELGUIRAL : Onze voix (11 voix)
- M. Jean-Benoît HUGUES : Onze voix (11 voix)

Messieurs Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES et Laurent FERRAT ayant obtenu la majorité absolue, à égalité des suffrages, dans l'ordre suivant du plus âgé au plus jeune, sont désignés délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 comme suit :

- M. Michel BELGUIRAL
- M. Jean-Benoît HUGUES
- M. Laurent FERRAT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anne PONIATOWSKI



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Appréciation: *[Signature]*

RECEPTE N° 13/07/2020